

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 24 février 2020

1/ FINANCES :

a) Approbation et vote du compte administratif

Le conseil municipal approuve le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2019.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
639 954,12	725 385,58	204 088,82	243 309,86
294 036,27		47 367,23	

Délibération prise à l'unanimité

b) Approbation du compte de gestion de la Trésorerie

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018 établi par Madame Jullien, Trésorière, lequel fait apparaître les mêmes résultats financiers.

Délibération prise à l'unanimité

c) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2020

Monsieur le maire demande l'autorisation de liquider des dépenses sur le chapitre 21 du budget général 2020 à hauteur de 8 315 TTC et propose la repartition comme suit :

Article 2184 – opération non individualisée – panneaux de signalisation :	445 €
Article 2151 - opération non individualisée – chemin de la Bousquette :	5 270 €
Article 2184 - opération non individualisée – réfrigérateur et lave vaisselle :	2 600 €

Délibération prise à l'unanimité

d) Location de garages

Sans objet

2/ INTERCOMMUNALITE

a) Acquisition d'un logiciel de facturation pour les régies Eau et Assainissement :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a demandé l'adhésion au Syndicat Mixte A.GE.DI. pour l'acquisition d'un logiciel de facturation pour les régies Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article L.5214-27 du CGCT, l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de la communauté de communes.

Délibération prise à l'unanimité

b) Adhésion au groupement de commandes pour les travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie

Monsieur le Maire que le conseil communautaire de la Communauté de Communauté Castelnaudary Lauragais Audois, a créé un groupement de commandes en vue de la passation de marchés relatifs aux travaux d'entretien de voirie, de mise en sécurité et d'amélioration structurante de la voirie.

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas adhérer à ce groupement de commandes, pour que la commune puisse garder son libre arbitre.

Délibération prise à l'unanimité.

3/ UUBANISME

a) Cession du chemin de Ganguise

Décision reportée ultérieurement.

4/ INFORMATIONS DIVERSES

- Aucune information diverse

Affiché le 25/02/2020